



Syndicat CGT  
du CHU de Grenoble  
CS 10217  
38043 GRENOBLE CEDEX 9  
04 76 76 51 03

Objet : Signalement / mise en danger de la santé d'autrui

Monsieur le Procureur de la République,

Suite aux nombreuses informations préoccupantes fournies par les agents du centre hospitalier de Grenoble pour mise en danger de la santé d'autrui, nous syndicats, CGT, SMNH-FO et SUD, venons par la présente vous adresser ce signalement.

Nous avons alerté à plusieurs reprises la Direction du CHUGA. Les alertes ont fait l'objet de plusieurs CHSCT, en particulier celui du 27 juin 2022 et du F3SCT du mercredi 29 mars 2023 (annexe 6). Ceci nous a conduits, en tant que membres du CHSCT, à déclarer deux Dangers Graves et Imminents le 01/06/2022 et le 28/03/202 (annexe 3). A cela s'ajoutent quelques centaines de fiches d'évènements indésirables internes, rédigées par les agents du Service d'Accueil des Urgences du CHU Nord (annexe 2).

En Juin 2022, nous avons adressé une lettre ouverte au Préfet de l'Isère (annexe 7) ainsi qu'au Maire de Grenoble. En décembre 2022, les représentants du personnel ont rencontré l'ARS pour alerter de la situation critique du CHUGA. Aucune réponse à ce jour n'a permis d'améliorer les conditions d'accès aux soins de l'agglomération grenobloise.

En effet, la fermeture des Services d'Accueil des Urgences du site de Voiron et de la clinique Mutualiste la nuit a conduit à un mode de prise en charge dégradé des patients du Sud Isère. Les conditions de travail au sein des urgences du CHU Nord, qui perdurent depuis plus d'un an, mettent en danger le personnel et par conséquent les patients pris en charge.

Les graves difficultés des urgences s'expliquent également par d'autres facteurs tels que le manque cruel de lits d'hospitalisation (200 lits fermés au CHUGA), le manque de personnel médical et paramédical dans les services d'hospitalisation ainsi que le manque criant de médecins de ville (médecins généralistes et spécialistes) en capacité d'accueillir de nouveaux patients.

Cette désertion du personnel soignant s'explique également par un numerus clausus inférieur aux besoins depuis de nombreuses années, situation qui perdure.

Pour pallier la défection du personnel médical, la Direction, en accord avec l'ARS, avait pris la décision de concentrer tous les effectifs médicaux sur les urgences adultes de Grenoble en fermant la nuit 7/7j les urgences adultes de Voiron depuis début juin 2022. Cette décision a eu comme conséquence de concentrer les effectifs sur un service mais elle a également diminué l'offre de soins sur le territoire.

Aujourd'hui, nous portons à votre connaissance, Monsieur le Procureur, que par ces décisions de fermetures de lit depuis de nombreuses années les pouvoirs publics mettent en danger la santé de la population et le personnel du CHUGA.

Nous insistons et estimons que l'état est responsable de l'ensemble des points suivants :

- \*Retards de prise en charge avec conséquences sur la vie d'autrui
- \*Défauts de surveillance des patients
- \*Augmentation des risques psychosociaux du personnel hospitalier

Voici les indicateurs, non exhaustifs sur plusieurs mois, qui nous contraignent à vous alerter :

Aux urgences adultes :

- Entre 60 à 87 patients présents le matin à 8h dont 20 à 40 hospitalisés aux urgences sur un brancard
- Stagnation des patients plus de 24h avec un maximum de 49 patients présents depuis plus de 24h le 5/12/2022
- Stagnation de patients nécessitant des soins psychiatriques avec un maximum de 28 patients attendant simultanément une hospitalisation en secteur psychiatrique et un maximum de 14 jours d'attente aux urgences avant transfert en secteur psychiatrique
- Fugues et tentatives de suicide au sein du service ; décès inopiné d'une patiente de 47 ans en attente d'une place en secteur psychiatrique depuis 72h. La seule réponse donnée par l'ARS est de tenter de masquer ces passages à l'acte (voir annexe 6). L'ARS selon nos informations a donné comme directive de ne pas déclarer les événements indésirables graves dans le cas où les patients ne seraient ni passés en réanimation ni décédés.

La pédiatrie suit le même chemin que les urgences adultes avec une mise en danger des enfants et du personnel.

Nous vous serions très obligés de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à ce signalement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre plus haute considération.

*le 14 Avril 2023*

Sara FERNANDEZ ALEJO

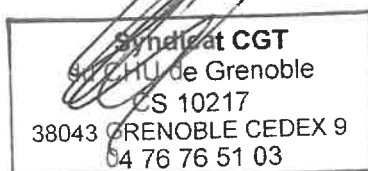
Dr Claire ARASOMOHANO

Martine Payerne

CGT CHUGA

SNMHFO 38

SUD CHUGA



*P/O*  
*Claire*

*P/O*  
*Martine*

P.S. Pour étayer notre signalement nous avons listé tous les documents nécessaires à la compréhension de ce dossier :

Annexe 1 : indicateurs journaliers des urgences, février 2022 et février 2023

Annexe 2 : échantillons de fiches d'évènements indésirables internes

Annexe 3 : Danger Grave et Imminent

Annexe 4 : plan de recrutement des soignants mettant en évidence l'insuffisance des effectifs

Annexe 5 : absentéisme vs. Fermeture des lits

Annexe 6 : PV des CHSCT et mails de la direction sur la situation des urgences

Annexe 7 : lettre ouverte au préfet et communiqué de presse

